



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.fr/contenu/actualites-france-et-international/article/stations-d-epuration-allegement>

Stations d'épuration : allégement des campagnes de mesure en 2015

- contenu - Actualités France et international -

Date de mise en ligne : mercredi 11 février 2015

OIEau

Par une note technique adressée aux préfets et mise en ligne le 9 février, le ministère de l'Ecologie apporte un certain nombre d'assouplissements au dispositif de surveillance des micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées (STEU) inscrit dans le cadre de la démarche de la directive-cadre sur l'eau (DCE) de 2000. Pour rappel, l'action recherche de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) est déclinée pour les stations d'épuration urbaines de plus de 10.000 équivalents habitants (EH), tout d'abord soumises à une surveillance initiale - les campagnes ont en principe eu lieu en 2012 -, puis en fonction des résultats à une surveillance régulière limitée à une liste plus réduite de micropolluants. Les résultats de la surveillance pour la campagne initiale sont en cours d'exploitation par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) qui doit remettre son rapport pour la fin du premier trimestre 2015. Mais force est de constater que ce chantier a pris du retard. En cause, l'insuffisance de la quantité et de la qualité des données transmises à la direction de l'eau et de la biodiversité qui compromet les opérations de traitement et d'analyse des résultats.